

# **DOCUMENT UNIQUE**

**Evaluation des risques professionnels liés au COVID-19**

*Mise à jour du DUERP Spécial Covid-19 : Novembre 2020*

# EXPOSITION AU RISQUE

## Maîtrise actuelle du risque

### Note : 1

**Sémantique :** A redéfinir ou à mettre en place

**Définition :** Aucune mesure n'existe ou il manque une mesure importante ou les mesures sont inadaptées ou non mises en œuvre

**Exemple :** Mesure inadaptée : EPI à la place d'une protection collective possible ou EPI non efficace ou protection collective non efficace

### Note : 0,1

**Sémantique :** A améliorer

**Définition :** Les mesures de prévention essentielles existent, mais d'autres sont encore possibles

### Note : 0,01

**Sémantique :** Correcte

**Définition :** La prévention inclut des mesures d'ordre collectif et individuel sur les plans technique, organisationnel et humain



## Niveau de risque résiduel (NRR)

NRR : 400 et plus

Autres conditions :

si niveau de gravité égal à 100

Priorité : 1



NRR : 70 à 399

Priorité : 2



NRR : 1 à 69

Priorité : 3



# RECENSEMENT DES RISQUES



**Principaux risques**  
Unité : toutes

Risque biologique, infectieux  
Risques psychosociaux  
Risque ergonomique



**Risques spécifiques**  
Unité : personnel roulant

Risque biologique, infectieux  
Risques psychosociaux  
Risque ergonomique



**Risques spécifiques**  
Unité : personnel administratif

Risque biologique, infectieux  
Risques psychosociaux  
Risque ergonomique

# NIVEAU D'EXPOSITION FRÉQUENCE

**QUOTIDIENNE  
PLUS DE 150J/AN  
1 A PLUSIEURS  
FOIS/JOUR**

**Durée d'exposition moyenne par jour d'exposition**

> 4 heures : 10  
1 à 4 heures : 10  
15 min à 1 heure : 7  
< 15 min : 7

**HEBDOMADAIRE  
ENTRE 50 ET 150J/AN**

**Durée d'exposition moyenne par jour d'exposition**

> 4 heures : 10  
1 à 4 heures : 10  
15 min à 1 heure : 7  
< 15 min : 4

**MENSUELLE  
ENTRE 10 ET 49J/AN**

**Durée d'exposition moyenne par jour d'exposition**

> 4 heures : 7  
1 à 4 heures : 4  
15 min à 1 heure : 4  
< 15 min : 1

**ANNUELLE  
MOINS DE 10J/AN**

**Durée d'exposition moyenne par jour d'exposition**

> 4 heures : 4  
1 à 4 heures : 1  
15 min à 1 heure : 1  
< 15 min : 1

Identification de la source du danger	Dommages éventuels	Mesures préventives existantes	Priorité					Mesures préconisées	Prévue le
			G	F	MR	RR	P		
<p><b>RISQUE BIOLOGIQUE / INFECTIEUX : Risque lié au transport de patients</b></p>	<p>Infection virus covid-19 : les symptômes principaux sont la fièvre, toux, perte brutale goût et odorat, difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation et au décès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Port du masque obligatoire</li> <li>• Les véhicules sont équipés de lingettes à usage unique, ou de gel hydro alcoolique.</li> <li>• Les véhicules sont aérés en permanence.</li> <li>• Un drap jetable doit être installé à la place du patient et évacué à l'aide de gants à la fin de chaque transport.</li> <li>• Pendant les transports aucun passager ne peut s'asseoir à côté du conducteur.</li> <li>• Les sièges sont équipés de housses jetables pour les transports assis.</li> </ul> <p><u>Le personnel doit procéder aux actions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hygiène des mains par réalisation d'une friction hydro alcoolique.</li> <li>• Port d'un masque chirurgical à usage unique.</li> <li>• Port de gants non stériles à usage unique si nécessaire.</li> </ul> <p><u>Le personnel doit vérifier que le patient :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porte un masque chirurgical.</li> <li>• L'hygiène des mains a été effectuée préalablement à la prise en charge.</li> <li>• Le véhicule dispose de masques chirurgicaux pour les patients.</li> <li>• Le personnel doit à chaque transport protéger les sièges ou brancards avec un drap d'examen à usage unique.</li> <li>• Le personnel ne signe plus les documents administratifs liés au transport.</li> </ul> <p><u>Dès la fin du contact avec le patient :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retirer et jeter l'ensemble des équipements de protection à usage unique dès la fin du contact avec le patient (retour au poste de conduite...).</li> <li>- Procéder à l'élimination de ces équipements avec les sacs DASRI.</li> <li>- Une fois l'ensemble des éléments jetés, se frictionner les mains à l'aide d'une solution hydro alcoolique.</li> </ul> <p><u>Une fois le transport du patient terminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder au nettoyage &amp; à la désinfection des équipements &amp; mobiliers selon les procédures habituelles.</li> </ul>	100	10	0,01	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entreprises communiquent aux patients, notamment par un affichage à bord de chaque véhicule ou matériel roulant, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies au niveau national.</li> <li>• En cas d'inobservation des "gestes barrières", une interdiction de service de transport peut être prononcée.</li> <li>• Les patients doivent emporter tous leurs déchets.</li> </ul>	Immédiatement



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et désinfection des locaux.</li> <li>• Désignation d'un référent Covid.</li> <li>• Information de l'existence de l'application TousAntiCovid.</li> <li>• Aération des espaces de travail 15 min toutes les 3h.</li> <li>• Réagencement des bureaux afin de respecter l'espace minimum de 4m2 par personne.</li> <li>• Affichage des instructions au cas où un salarié tomberait malade en présentant des signes d'infection au Covid-19.</li> </ul>							
<b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX :</b> <b>Risque lié aux exigences émotionnelles</b>	Stress intense, peur de la souffrance, de la mort : le travail en contact avec les patients peut générer des tensions et des comportements agressifs, violents, des angoisses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la cohésion sociale et la solidarité.</li> <li>• Permettre des temps de repos que chacun puisse se reconnecter à sa famille.</li> <li>• Accompagnement personnalisé en cas de confrontation avec des cas de salariés malades.</li> <li>• Accompagnement personnalisé en cas de décès dans l'entreprise, ou dans l'entourage du salarié.</li> </ul>	100	10	0,01	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation de ce qui peut susciter la colère des patients et définir des moyens de prévention, des conduites à tenir avec les salariés.</li> </ul>	Immédiatement
<b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX :</b> <b>Risque lié à l'insécurité de l'emploi et du travail</b>	Crainte pour sa santé, son emploi, la situation économique de l'entreprise : stress, anxiété, angoisse, appréhension	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le soutien social (collègue de travail et direction).</li> <li>• Se renseigner sur les aides disponibles pour soutenir l'activité économique et les règles d'indemnisation du chômage partiel.</li> <li>• Identifier les collaborateurs isolés et disposant de peu de moyens numériques pour les aider à garder un contact avec l'extérieur.</li> <li>• Favoriser les temps d'échanges professionnels mais aussi informels (sans excès et dans le respect des gestes barrières).</li> <li>• Informer dès que possible sur la reprise de l'activité, et l'organisation qui devra se mettre en place, même temporaire, pour relever le défi imposé par la crise.</li> <li>• Générer de la solidarité, encourager, remercier.</li> </ul>	100	10	0,01	1			Immédiatement
<b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX :</b> <b>Risque lié à l'organisation du travail</b>	Télétravail : isolement, stress, fatigue et surmenage liés à la modification des habitudes de travail, ou à la garde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir et communiquer les modalités organisationnelles spécifiques de travail.</li> <li>• Mise à disposition et utilisation du matériel.</li> <li>• Définir les horaires de travail, plannings, disponibilités.</li> </ul>						<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une charte télétravail</li> </ul>	Immédiatement

	simultanée d'enfant(s). Difficulté de se déconnecter.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les modes et règles d'usage des moyens de communication (mails, appels audio/visio, cordonnées des contacts...).</li> <li>• Veiller au droit à la déconnexion.</li> <li>• Mettre en place des outils spécifiques : fichiers partagés et lieux de partages.</li> <li>• Veiller au maintien des temps familiaux, temps de pause et de repas</li> <li>• Lorsque le télétravail est à temps complet, rompre l'isolement en fixant régulièrement des temps d'échanges et débriefing entre le salarié et ses collègues d'une part, et avec les managers d'autre part.</li> <li>• Eviter de sur contrôler et sur solliciter les salariés via les technologies nomades.</li> <li>• Eviter l'excès d'intermédiaire dans la communication qui génèrent une déformation et une perte d'information.</li> </ul>						
<b>RISQUE ERGONOMIQUE : Risque lié au travail sur écran et postures de travail</b>	Douleurs musculaires, fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévoir des temps de pause régulièrement.</li> <li>▪ Alternier les tâches pour limiter le temps passé assis devant un écran, certaines tâches pouvant être effectuées debout ou même en marchant. Il est possible par exemple d'alterner temps de travail sur ordinateur avec temps de réunion téléphonique permettant de se lever et de marcher.</li> <li>▪ Conseiller les salariés sur la mise en place d'un aménagement le plus optimal possible selon le matériel du domicile (disposer d'au moins une table placée perpendiculairement à une fenêtre, avec un siège confortable réglé à la bonne hauteur, éviter les reflets et les éblouissements sur les écrans, pieds à plat sur le sol etc).</li> <li>▪ L'écran est à hauteur des yeux, éloigné de la longueur d'un bras environ (50-70 cm).</li> <li>▪ Permettre au salarié de conserver son casque pour les appels téléphoniques s'il en avait un, sinon communiquer sur l'utilisation des écouteurs si les lignes fixes sont basculées sur des téléphones portables.</li> </ul>	100	10	0,01	1		Immédiatement